



Meyer Loetscher Anne, Pythoud-Gaillard Chantal

Favoriser l'installation de médecins de famille dans le canton

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 02.07.19

Transmission au CE : *03.07.19

Dépôt et développement

Notre système de santé est en évolution constante et la médecine de famille va y occuper une place centrale. Des études scientifiques démontrent qu'un système de soins efficace et efficient se base sur une médecine de famille forte et qu'il faut donc la développer.

Le canton de Fribourg l'a bien compris en acceptant la création du master de médecine humaine à l'Université de Fribourg.

Ce premier effort n'assure pourtant pas à lui seul l'installation des médecins de famille dans toutes les régions du canton de Fribourg. Ce postulat vise donc à renforcer les mesures qui pourraient la favoriser.

Une photographie des médecins de famille installés

En préambule, nous souhaiterions une photographie des médecins de famille installés dans notre canton. Leur nombre en EPT effectif (sachant que certains ne sont pas à temps plein et que d'autres sont à la retraite) et leur répartition géographique nous permettraient d'obtenir une vision claire et de cibler les actions à venir.

Les bonnes pratiques pour favoriser l'installation d'un médecin de famille

Aujourd'hui certaines communes voient leur unique médecin de famille partir à la retraite sans avoir réussi à trouver une relève. Un catalogue de mesures pour favoriser l'installation d'un médecin de famille serait un outil bien précieux.

L'assistanat en cabinet médical, un atout majeur

Le canton de Fribourg participe déjà au cursus de formation postgraduée au niveau romand destiné aux médecins de famille. Ce cursus est né du constat que les futurs médecins généralistes, contrairement à leurs collègues s'orientant vers des spécialités, étaient en quelque sorte livrés à eux-mêmes pour l'organisation de leur parcours de formation. L'opportunité de former et ainsi de contribuer à assurer la relève est un élément qui explique l'intérêt des médecins établis pour ce programme. Dans ce cadre, le canton soutient financièrement un programme d'assistanat en cabinet médical (rétrocession de 30 % du salaire), néanmoins le budget alloué pour l'attribution des postes ne semble pas suffisant pour répondre à la demande.

L'assistanat en cabinet est considéré comme un des éléments-clés pour lutter contre la pénurie de médecins de premier recours. Cette période d'assistanat permet de susciter des vocations et de confirmer des orientations. Dans le canton de Vaud où un grand nombre de postes d'assistanat a été accordé, il fut démontré que les médecins ont tendance à s'établir dans l'endroit où ils ont effectué leur formation. Le canton de Vaud bénéficie aujourd'hui des fruits de son investissement.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Il est noté que seuls les médecins suisses peuvent former des assistants ; il est donc important de renforcer le réseau par des personnes formées chez nous afin qu'à leur tour elles forment les médecins de demain.

Ce postulat vise donc à mettre en lumière les régions où la pénurie en médecins de famille existe à court et moyen termes et les effets des mesures mises en place à ce jour (autre que le master en médecine humaine). Le but est de renforcer le soutien à la réussite de l'installation de médecins de famille dans toutes les régions de notre canton, notamment en donnant plus de moyens au projet « Cursus Fribourgeois de Médecine de Famille ».

En résumé nous demandons :

- > une photographie du nombre de médecins de famille installés en EPT effectif (sachant que certains ne travaillent pas à 100 % et que d'autres sont à la retraite) par région, aujourd'hui et dans dix ans en prévoyant les départs à la retraite ;
 - > une analyse des mesures à prendre pour faciliter l'installation des médecins de famille dans les régions où il y a une pénurie ;
 - > une analyse du nombre de places d'assistantat en cabinet nécessaire afin d'atteindre une bonne couverture sur l'ensemble du canton ;
 - > le calcul du financement des places de médecins-assistants et des autres mesures à prendre afin d'atteindre une bonne couverture sur l'ensemble du canton.
-